

BULLETIN ADHESION 2023

Fiche à renseigner par tous les adhérents 2023, y compris adhésion collective (ex : SAPAURA, GAP5)

(sauf en cas d'adhésion via HelloAsso avec paiement CB en ligne).

L'adhésion est individuelle et nominative, compléter un bulletin par associé.

Prénom – Nom

Date de naissance

Nom de l'exploitation

Adresse :

Rue/Lieu-Dit

Code Postal

Ville

Coordonnées :

Tél Fixe

Tél Portable

Mail

Vous êtes :

en conventionnel

en conversion

en bio

Avez-vous un projet de transmission de votre exploitation ? Oui Non

Ce que je peux apporter à l'association :

Préciser votre éventuelle activité antérieure ou vos compétences extra-apicoles

Souhaitez-vous accueillir un atelier ou une démonstration de technique ? Oui Non

Si oui, sur quels sujets ?

Autorisations :

Je soussigné.e

accepte que mon nom et mes coordonnées soient diffusés aux adhérents de l'ADA AURA.

accepte que mon nom et coordonnées soient transmis par l'ADA AURA aux services de l'état pour les dispositifs d'aides (calamités, MAE, ...)

autorise, à titre gratuit, l'ADA AURA à diffuser les images prises de ma personne lors des événements qu'elle a organisés.

accepte que l'ADA AURA m'adresse des newsletters par mail.

accepte que l'ADA AURA m'adresse des SMS d'informations en cas d'urgence.

demande à figurer sur l'annuaire des vendeurs de cheptel ; vous serez recontacté pour des informations complémentaires.

Statut vis-à-vis de la MSA :

- Sans statut
 Cotisant solidaire
 Chef d'exploitation à titre secondaire ; année d'installation :
 Chef d'exploitation à titre principal ; année d'installation :

Nombre de colonies déclarées fin 2022 :

Merci de fournir votre attestation de déclaration de ruches 2022

Etes-vous membre du :

- SAPRA
 GAPS
 CETA Val de Saône



En vous acquittant de votre cotisation auprès de l'une de ces structures, vous serez également à jour de votre cotisation à l'ADA AURA, vous ne devez donc pas faire de règlement direct à l'ADA. Vous adhérez au titre du « collège 1 ». Si vous adhérez à plusieurs structures, vous ne devez vous acquitter de la part « ADA » une seule fois, auprès de la structure de votre choix.

Aucune de ces structures



Vous avez 50
ruches ou plus :
vous adhérez
au titre du
« collège 2 »



300 € par personne ou

200 € pour

- jeunes installés (moins de 3 ans)** : fournir l'attestation MSA précisant la date d'installation
- retraités** : fournir l'attestation MSA
- cotisants solidaires** : fournir l'attestation MSA
- agriculteurs avec atelier apicole minoritaire** : fournir la déclaration de colonies
- second associé adhérent (GAEC, EARL)**

nom du premier associé adhérent :

100 € pour

- troisième associé adhérent (GAEC, EARL) ou second associé JA**

nom des autres associés adhérents :

0 € pour

- quatrième ou plus associé adhérent (GAEC, EARL) ou troisième associé JA**

nom des autres associés adhérents :



Vous avez moins de 50 ruches (collège 4)



Cotisation : 110 € / apiculteur

Vous êtes abonné.e à la revue « Réussir en apiculture » ? Oui Non

Sur présentation de votre facture d'abonnement* « Réussir en apiculture vous bénéficiez d'une réduction de 40€ sur votre adhésion à l'ADA AURA 2023.

* Facture à joindre à votre bulletin adhésion.

Règlement :

Paiement par virement :

compte Caisse d'Epargne
IBAN : FR76 1871 5002 0008 0025 2677
353BIC : CEPAFRPP871

Paiement par chèque à l'ordre de l'ADA AURA

ADA AURA
Chambre régionale d'Agriculture
9 allée Pierre de Fermat
63 170 AUBIERE

Fait à le Signature :

Les données ci-dessus sont recueillies avec votre accord.

Finalités du traitement : ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents et si vous le souhaitez (c'est-à-dire si vous avez coché la case l'acceptant), recevoir notre newsletter ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers (sauf autorisations spécifiques).

Responsable du traitement : Adèle Bizieux ; adele.bizieux@ada-aura.org

Destinataire des données : L'ensemble des salariés de l'ADA AURA ont accès à vos données dans le cadre de leurs missions respectives. Les membres du bureau ont également accès à la liste des adhérents.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès d'Adèle Bizieux ; adele.bizieux@ada-aura.org

Conservation des données : les données sont conservées jusqu'à un an après la fin de votre adhésion ou jusqu'à votre désabonnement à notre newsletter si cet abonnement se poursuit malgré votre non ré-adhésion.